

L'Opinion de nos Confrères

UN DEBAT AFFLIGEANT

On a la 1<sup>re</sup> édition rendue des débats de la première journée de discussion sur les ligues. On a pu voir par quel...

notre armée dans les cérémonies patriotiques. Evidemment, il est facile de faire de l'esprit... de l'esprit facile lui aussi...

Depuis quelques jours, la Chambre se rendait compte elle-même du mauvais effet produit par cette discussion en France et hors de France.

Après quoi, le débat sur les ligues était dépourvu de tout intérêt. Il n'existe pas en soi. Il n'était qu'une machine de guerre.

Quand le MARCHAL ROUGE PARLE. Il est de bon ton dans le milieu de gauche que se disent intellectuels...

Et l'hourrah pour la culture des chefs de l'armée rouge et l'hourrah pour leur indépendance d'égard des Pouvoirs publics!

MARCHÉS COMMERCIAUX

Marché libre de Paris

Blé. — Marché inactif en blés libres, tenus de 71 à 76, départs des rayons...

NEUVILLE-AUX-BOIS, 2 décembre. — Blé, 70; seigle, 50; avoine, 47; escourgeon, 44; orge, 52; paille de blé, 1.000 kilos, 60; foin, 160; beurre, le kilo, 10 à 12; œufs, la douzaine, 6 à 8; poulets, la paire, 35 à 45; canards, 25 à 30; pigeons, la paire, 9 à 10; lapins de lait, la pièce, 12 à 18; fromages, la douzaine, 35; livres, la pièce, 22 à 25; garnitures, 4 à 7; faisans, 12 à 18; perdreaux, 6 à 7.

JARGEAU, 4 décembre. — Blé, 72; seigle, 45-48; avoine, 30-35; orge, 42-43; beurre, le kilo, 11-12; œufs, la douzaine, 8-10; poulets, la paire, 24-30; canards, 20-25; pigeons, 9; lapins de lait, la pièce, 10-12; livres, 25-28; garnitures, 4; faisans, 15-18; perdreaux, 6 à 7; haricots cheviots, 300-350.

BELLEGRADIE, 2 décembre. — Beurre, le kilo, 13; fromages, la pièce, 4 à 8; œufs, la douzaine, 9. Poulets, la paire, 24 à 35; oies, la pièce, 28 à 32; lapins de lait, la pièce, 11 à 15; livres, la pièce, 20 à 25; perdrix, 4 à 7; pigeons, la paire, 9 à 10.

Etude de M<sup>re</sup> Jean FAUCHEUX, licencié en droit, agréé près le Tribunal de commerce d'Orléans, 37, place du Martroi.

Deuxième Avis

Aux termes d'un acte sous signatures privées, fait en cinq originaux à Orléans, le 30 octobre 1935, enregistré à Orléans (A. C.) le 14 novembre 1935, folio 21, case 249, par le receveur qui...

Pommes de terre

Au marché des Innocents, on tenait aux 100 kilos, départ disponible immédiat.

Région parisienne: esterlingen, 30 à 31; Nord: esterlingen, 30 à 38; royale Kidney, 30 à 31; Loiret: hénault, 70 à 75; royale, 50 à 55; parisienne, 40 à 42; royale, 40 à 42; saucisse rouge, 37 à 38; étoile du Nord, 22 à 24; rondes jaunes, 22 à 24; esterlingen, 32 à 34; Bretagne: saucisse rouge, 45 à 55; royale, 45 à 50; Roux, 34 à 36; rondes jaunes, 21 à 23; institut, 19 à 21; esterlingen, 32 à 34; royale, 60 à 65; Venne: saucisse rouge, 35 à 38; rondes jaunes, 22 à 23; early rose, 34 à 36; Creuse: institut, 30 à 32. Pay-d'Étoile: rondes jaunes, 21 à 23. Ardennes: rosa, 50 à 53.

Bourse de Commerce de Paris

Voies. — Décembre, 53,75-54; janvier, 54,50; février, 55,50; 3 de janvier, 55,75; 3 de février, 57; 3 de mars, 57,75; 3 d'avril, 58,50; 3 de mai, 59,25-59,75.

Blés. — Décembre, 79,75-80; janvier, 81-81,50; février, 82,50-82,75; 3 de janvier, 82,50-82,75; 3 de février, 83,50-84,75; 3 de mars, 86-86,25; 3 d'avril, 87,25-87,75; 3 de mai 87,75-88. Cote officielle blé, disponible, 79, rendu Paris.

Farines. — Incotées. Farines consommation, 135. Caoutchouc. — Décembre, 4,95; janvier, 5,15; 3 de janvier, 5,25; 3 de février, 5,15; 3 d'avril, 5,30-5,40; mai, 5,30-5,40; 3 de juillet, 5,50 A; août, 5,50 A.

Alcools. — Marché suspendu. Sucres. — Décembre, 169-169,50; janvier, 171-171,50; 3 de janvier, 172; 3 de février, 174,50; 3 de mars, 175-175,50.

Laines. — Roubais, à terme: décembre, 19,50; janvier, 19,60; février, 19,70; mars, 20; avril, 20,10; mai, 20,30; juin, 20,50; juillet, 20,70; août, 20,80; septembre, 20,90; octobre, 21; novembre, 21,10.

Sucres. — Les livraisons deviennent de plus en plus nombreuses, elles s'élevaient, en effet, aujourd'hui à 100 quintaux contre 50,000 la veille. Aussi les offres ont-elles encore prédominé et il s'en est suivi un nouveau recul de 0,50.

CHATELAIN-COLIGNY. — M. Tellier (Maurice-Louis), ouvrier agricole, à Allant-sur-Millonne, et M<sup>re</sup> Cosson (Paulette-Denise-Augustine), sans profession, à Sainte-Généviève-des-Bois; M. Gervais (André-Claude), sans profession, à Jemauderie, et M<sup>re</sup> Jacquet (Henriette-Andrée), sans profession, à Châlette; M. Bertucat (Paul-Henri), mécanicien, à Châtillon-Coligny, et M<sup>re</sup> Pinon (Lucette-Marie-Louise), culticière, à Châtillon-Coligny.

MARIAGE. — M. Ganivet (Marcel-Alexandre), et M<sup>re</sup> Bouchet (Jeanne-Julie).

CHATELAIN-COLIGNY. — M. Tellier (Maurice-Louis), ouvrier agricole, à Allant-sur-Millonne, et M<sup>re</sup> Cosson (Paulette-Denise-Augustine), sans profession, à Sainte-Généviève-des-Bois; M. Gervais (André-Claude), sans profession, à Jemauderie, et M<sup>re</sup> Jacquet (Henriette-Andrée), sans profession, à Châlette; M. Bertucat (Paul-Henri), mécanicien, à Châtillon-Coligny, et M<sup>re</sup> Pinon (Lucette-Marie-Louise), culticière, à Châtillon-Coligny.

MARIAGE. — M. Ganivet (Marcel-Alexandre), et M<sup>re</sup> Bouchet (Jeanne-Julie).

CHATELAIN-COLIGNY. — M. Tellier (Maurice-Louis), ouvrier agricole, à Allant-sur-Millonne, et M<sup>re</sup> Cosson (Paulette-Denise-Augustine), sans profession, à Sainte-Généviève-des-Bois; M. Gervais (André-Claude), sans profession, à Jemauderie, et M<sup>re</sup> Jacquet (Henriette-Andrée), sans profession, à Châlette; M. Bertucat (Paul-Henri), mécanicien, à Châtillon-Coligny, et M<sup>re</sup> Pinon (Lucette-Marie-Louise), culticière, à Châtillon-Coligny.

MARIAGE. — M. Ganivet (Marcel-Alexandre), et M<sup>re</sup> Bouchet (Jeanne-Julie).

DERNIÈRE HEURE

La reprise du débat sur les Ligues

(Suite de la première page) LA SEANCE DU MATIN

La séance du matin est présidée par M. Jacques Chammard, vice-président. Les députés sont nombreux. Les tribunes publiques sont toujours très garnies.

Le DOCTEUR NAST. Le docteur Nast, député de Seine-et-Marne, indépendant de gauche, interpelle sur les intentions du gouvernement en ce qui concerne l'interdiction des réunions privées tenues par les sociétés politiques, religieuses ou philosophiques.

Mieux vaut se trouver en présence de groupes armés que de sociétés secrètes, dit-il en substance. Après avoir exposé les causes de l'infirmité actuelle, le docteur Nast conclut en exprimant le souhait de voir se réaliser le groupement de tous les républicains qui tient pour indispensable dans les circonstances actuelles.

M. ANDRÉ BARDON. M. André Bardon, de la gauche radicale, interpelle sur les incidents de Limoges et les mesures que le gouvernement compte prendre pour assurer dans cette ville, l'ordre et le respect de la liberté d'opinion et de réunion.

Constamment interrompu par l'Extrême-Gauche, M. Bardon déclare n'être avocat de personne. M. Bardon ajoute que la réunion des Cœurs de Feu ne pouvait constituer une menace contre la ville de Limoges et qu'il justifiait en rien l'état d'alerte décrété par le comité antifasciste.

M. BARDON rappelle certaines violences exercées contre des patriotes, notamment les manifestations aux monuments aux morts de la ville.

M. BARDON rappelle certaines violences exercées contre des patriotes, notamment les manifestations aux monuments aux morts de la ville.

M. BARDON rappelle certaines violences exercées contre des patriotes, notamment les manifestations aux monuments aux morts de la ville.

M. BARDON rappelle certaines violences exercées contre des patriotes, notamment les manifestations aux monuments aux morts de la ville.

M. HENRY HAYE. M. Henry Haye, qui lui succède, oppose la conception des fondateurs de la République à l'intolérance et au sectarisme de ceux qui se prétendent les défenseurs des libertés républicaines.

M. HENRY HAYE. M. Henry Haye, qui lui succède, oppose la conception des fondateurs de la République à l'intolérance et au sectarisme de ceux qui se prétendent les défenseurs des libertés républicaines.

M. HENRY HAYE. M. Henry Haye, qui lui succède, oppose la conception des fondateurs de la République à l'intolérance et au sectarisme de ceux qui se prétendent les défenseurs des libertés républicaines.

M. HENRY HAYE. M. Henry Haye, qui lui succède, oppose la conception des fondateurs de la République à l'intolérance et au sectarisme de ceux qui se prétendent les défenseurs des libertés républicaines.

M. HENRY HAYE. M. Henry Haye, qui lui succède, oppose la conception des fondateurs de la République à l'intolérance et au sectarisme de ceux qui se prétendent les défenseurs des libertés républicaines.

M. HENRY HAYE. M. Henry Haye, qui lui succède, oppose la conception des fondateurs de la République à l'intolérance et au sectarisme de ceux qui se prétendent les défenseurs des libertés républicaines.

M. HENRY HAYE. M. Henry Haye, qui lui succède, oppose la conception des fondateurs de la République à l'intolérance et au sectarisme de ceux qui se prétendent les défenseurs des libertés républicaines.

M. HENRY HAYE. M. Henry Haye, qui lui succède, oppose la conception des fondateurs de la République à l'intolérance et au sectarisme de ceux qui se prétendent les défenseurs des libertés républicaines.

M. HENRY HAYE. M. Henry Haye, qui lui succède, oppose la conception des fondateurs de la République à l'intolérance et au sectarisme de ceux qui se prétendent les défenseurs des libertés républicaines.

M. HENRY HAYE. M. Henry Haye, qui lui succède, oppose la conception des fondateurs de la République à l'intolérance et au sectarisme de ceux qui se prétendent les défenseurs des libertés républicaines.

M. HENRY HAYE. M. Henry Haye, qui lui succède, oppose la conception des fondateurs de la République à l'intolérance et au sectarisme de ceux qui se prétendent les défenseurs des libertés républicaines.

M. HENRY HAYE. M. Henry Haye, qui lui succède, oppose la conception des fondateurs de la République à l'intolérance et au sectarisme de ceux qui se prétendent les défenseurs des libertés républicaines.

M. HENRY HAYE. M. Henry Haye, qui lui succède, oppose la conception des fondateurs de la République à l'intolérance et au sectarisme de ceux qui se prétendent les défenseurs des libertés républicaines.

M. HENRY HAYE. M. Henry Haye, qui lui succède, oppose la conception des fondateurs de la République à l'intolérance et au sectarisme de ceux qui se prétendent les défenseurs des libertés républicaines.

M. HENRY HAYE. M. Henry Haye, qui lui succède, oppose la conception des fondateurs de la République à l'intolérance et au sectarisme de ceux qui se prétendent les défenseurs des libertés républicaines.

M. HENRY HAYE. M. Henry Haye, qui lui succède, oppose la conception des fondateurs de la République à l'intolérance et au sectarisme de ceux qui se prétendent les défenseurs des libertés républicaines.

M. HENRY HAYE. M. Henry Haye, qui lui succède, oppose la conception des fondateurs de la République à l'intolérance et au sectarisme de ceux qui se prétendent les défenseurs des libertés républicaines.

M. HENRY HAYE. M. Henry Haye, qui lui succède, oppose la conception des fondateurs de la République à l'intolérance et au sectarisme de ceux qui se prétendent les défenseurs des libertés républicaines.

M. HENRY HAYE. M. Henry Haye, qui lui succède, oppose la conception des fondateurs de la République à l'intolérance et au sectarisme de ceux qui se prétendent les défenseurs des libertés républicaines.

M. HENRY HAYE. M. Henry Haye, qui lui succède, oppose la conception des fondateurs de la République à l'intolérance et au sectarisme de ceux qui se prétendent les défenseurs des libertés républicaines.

M. HENRY HAYE. M. Henry Haye, qui lui succède, oppose la conception des fondateurs de la République à l'intolérance et au sectarisme de ceux qui se prétendent les défenseurs des libertés républicaines.

M. HENRY HAYE. M. Henry Haye, qui lui succède, oppose la conception des fondateurs de la République à l'intolérance et au sectarisme de ceux qui se prétendent les défenseurs des libertés républicaines.

M. HENRY HAYE. M. Henry Haye, qui lui succède, oppose la conception des fondateurs de la République à l'intolérance et au sectarisme de ceux qui se prétendent les défenseurs des libertés républicaines.

M. HENRY HAYE. M. Henry Haye, qui lui succède, oppose la conception des fondateurs de la République à l'intolérance et au sectarisme de ceux qui se prétendent les défenseurs des libertés républicaines.

Les troupes italiennes ont atteint la zone de Cacchiamo

Rome, 6 décembre. Le maréchal Badoglio communique: Le corps d'armée continuant son action, a atteint la zone de Cacchiamo, au sud-est de Mahallé.

De nombreux soldats abyssins ont fait leur soumission.

LE NEGUS AUTORISE LES JOURNALISTES ITALIENS A VISITER LE FRONT

Rome, 5 décembre. Les services politiques du corps expéditionnaire italien annoncent que les journalistes italiens en mission à Addis-Abeba, viennent d'être autorisés par le Négus à visiter le front de Mahallé.

LES PRIX LITTÉRAIRES

Le prix Goncourt a été décerné à M. Joseph Peyré

Le prix Goncourt a été décerné au 3<sup>e</sup> tour, à M. Joseph Peyré, pour son livre: Sang et Lumière.

Le lauréat a obtenu cinq voix contre quatre à M. Van der Meersch.

LE PRIX THEOPHRASTE RENAUDOT

Le prix Théophraste Renaudot, a été décerné à M. François de Roux, pour son livre: «A Jour sans gloire».

M. François de Roux a obtenu six voix contre deux à M. Yves Gandon.

Des avions japonais lancent des tracts sur Pékin

Pékin, 5 décembre. Cinq avions militaires japonais ont survolé Pékin cet après-midi pour commémorer l'institution du gouvernement autonome du Houei oriental.

Ils ont lancé des tracts sur la ville, rappelant à la population le succès du mouvement séparatiste dans cette province.

On constate, parmi les autorités et la population, une grande inquiétude.

La terre tremble en Italie

Rome, 5 décembre. Un séisme s'est produit en Calabre dans la région de Potenza où de nombreuses maisons ont été endommagées. On ne signale pas de victimes.

Tirage financier

du 5 décembre

VILLE DE PARIS 2 1/2 1898

Le numéro 555.719 gagne 200.000 francs.

Le numéro 299.646 gagne 5.000 fr.

BOURSE DE PARIS

du jeudi 5 novembre 1935

Table with columns: VALEURS, COURS précéd., COURS du jour. Includes entries for PARQUET COMPT., 3% perpétuel, etc.

BANQUE

Table with columns: VALEURS, COURS précéd., COURS du jour. Includes entries for Caoutchouc (Financ.), Chartered, etc.

CHANGES

Table with columns: VALEURS, COURS précéd., COURS du jour. Includes entries for Londres, New-York, Belgique, etc.

MARCHÉ DE LA VILLETTE

du jeudi 5 novembre 1935

Table with columns: NATURE, Poids, Viande nette. Includes entries for Bœufs, Vaches, Taureaux, etc.

LEUCRET LES POSTES DE QUALITÉ CHEZ LES DISTRIBUTEURS OFFICIELS Joseph Frères rue Jeanne-d'Arc 17 et 20

A Travers le Département

Arrondissement d'Orléans

BEAUGENCY. Etoile Balgentienne

ETOILE BALGENTIANNE CONTRE ABELLE DE BLOIS A BEAUGENCY

Tous les joueurs se présenteront sur le terrain, mais malheureusement nous dûmes ajourner le match à cause du temps déplorable.

La séance récréative et gratuite donnée dimanche 1<sup>er</sup> décembre en soirée, eut un succès si brillant que les balgentiens et les amis du patronage ont réclamé une deuxième séance.

Nous leur donnons cette satisfaction avec plaisir, le 15 décembre en matinée et gratuitement.

DISQUES PHONOS toutes marques

H. LEMAIRE 57, rue Royale ORLÉANS

BRICY. Conseil municipal. — Session de novembre. Est élu secrétaire: M. Blondel.

Déclarés: Pour la révision des listes électorales, M. Lazare Vassort; pour les réclamations, MM. Ulysse Leroy et Maurice Perderaud.

Liste des candidats présentés pour la nomination des classificateurs. Service médical gratuit de 1934. Dépenses incombant à la commune: reste à payer à la caisse départementale, 50 fr. 90; pour l'alimentation, 102 fr. 33 = 152 fr. 23.

Assistance aux femmes en couches, 4<sup>e</sup> trimestre 1935, une addition; aux vieillards, une addition.

Inscrits à l'assistance médicale gratuite pour l'année 1936: 9. Le Conseil demande que le chemin de Boulay à Coignes, par Bricy, soit entretenu en bon état de viabilité le plus tôt possible.

Certains, qui étaient de 34 fr. 88 en 1935, ont été ramenés à 33 fr. 04 pour l'année 1936.

Conférence. — Au temple protestant, M. le missionnaire Lods, dans la soirée du 30 novembre, a fait une conférence avec projections lumineuses sur Madagascar.

MAREAU-AUX-PRES. Conférence sur les maladies sociales. — Le comité a été décerné à la propagande pour la lutte contre les maladies sociales fera donner une conférence, illustrée de projections cinématographiques, par M. Gaston Marchand, élève du docteur Fauchon, médecin honoraire de l'Hôtel-Dieu d'Orléans, délégué par le comité de propagande.

Elle s'adresse à tous les pères et mères de famille, aux jeunes filles ayant dépassé leur dix-septième année et aux jeunes gens âgés de plus de 14 ans. Ces derniers y sont spécialement invités.

DECORATION. — La médaille d'honneur des pompiers a été décernée à M. Victor Biot, fils de M. Biot-Debuffet, vient d'être nommé chef de service des munitions et inspecteur des munitions de la 1<sup>re</sup> région militaire.

Nous offrons au jeune capitaine et à ses parents nos plus vives félicitations.

CONSEIL MUNICIPAL. — Le Conseil municipal s'est réuni le 17 novembre 1935 sous la présidence de M. Jean Darblay, maire.

Étaient présents tous les conseillers municipaux.

Après 3 additions et une radiation à la liste d'assistance médicale gratuite 1935, ainsi que la nouvelle liste de cette assistance pour 1936, telle qu'elle est présentée par la Commission spéciale.

Transmis avec avis une demande d'assistance aux vieillards ainsi qu'une demande d'assistances aux familles nombreuses.

Désigne M. P. Fauchoux pour la révision des listes électorales pour 1936, et E. Souville et J. Levrier pour le jugement des réclamations.

Établit la liste des candidats commissaires assistants pour la même année, dont M. Marcel Sevin.

Donne un avis défavorable sur une demande de bourse pour admission à l'Institut des Sourds-Muets d'Orléans.

Donne tous pouvoirs au Maire pour présenter la proposition faite par la Société d'assurance «L'Orléanaise» concernant l'entretien, le rachat et le remplacement par abonnement ou autrement des bâtiments communaux existant dans les bâtiments communaux et réaliser tous marchés ou contrats y relatifs.

Nomme M. Irène Charron comme membre de la Commission pour l'établissement de la statistique agricole pour 1936.

Approuve les économies réalisées par suite des décrets-lois du 17 juillet dernier et modifie en conséquence le budget de 1936.

Décide diverses réparations à effectuer à la maison d'école des filles de Chevilly et donne tous pouvoirs au Maire pour traiter et les faire exécuter.

Approuve le rapport fait par M. le Préfet du Loiret pour une dépense budgétaire de l'année 1934 des enfants Assistés.

Enfin il modifie à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1936 le service d'ouverture et d'entretien du cimetière.

aux conditions acceptées par la commission d'adjudication.

M. le Maire dépose ensuite sur le bureau le règlement de la Caisse intercommunale des retraités du Loiret; l'adhésion à cet organisme, qui doit assurer une pension de retraite au personnel communal, est recommandée par M. le Préfet.

Après échange de vues entre divers membres, il est procédé à un vote au bulletin secret qui donne 5 voix en faveur de l'adhésion et 14 contre. Dans ces conditions, la proposition est rejetée.

M. le Maire expose ensuite les propositions de la Commission des Travaux en vue de la mise en adjudication des travaux de construction de la nouvelle école maternelle. Des dispositions sont prises afin de permettre aux entrepreneurs locaux de prendre part à cette adjudication.

Un important cautionnement sera exigé des soumissionnaires étrangers à la commune. Les entrepreneurs d'Orléans en cas de soumission à leur profit, devront constituer une association qui garantira la coordination des travaux entre les divers corps d'état. D'autre part, il y aurait en leur faveur un avantage exceptionnel.

L'Assemblée approuve ces dispositions. M. le Maire invite ses collègues à examiner la possibilité d'emprunter dans la commune, par une souscription publique, les 600.000 francs qui seront nécessaires à l'exécution du projet.

Cette question sera tranchée à la prochaine réunion.

Enfin, sur la proposition de M. le Maire, le Conseil approuve par un vote au bulletin secret, la proposition de l'adjonction aux bâtiments scolaires d'un local à usage de cuisine qui sera loué à la société de la cantine scolaire pour la durée du mandat municipal.

Cette disposition est rendue nécessaire par l'état de détresse du bâtiment qui abrite la cuisine actuelle.

La séance est levée à 17 heures.

SAINT-JEAN-DE-BRAYE

La Sainte-Cécile. — Dimanche dernier a été célébrée, en grande pompe, la Sainte-Cécile, patronne des musiciens.

À 10 heures, à l'église paroissiale, a eu lieu une messe solennelle avec le concours de l'Union musicale. A la sortie de la grand'messe, à 11 h. 30, un cortège s'est formé place de l'Église. En tête, venaient la clique des pompiers, les élèves de l'école, suivis de la municipalité, les anciens combattants, la compagnie de pompiers et diverses sociétés de la localité.

Au cimetière, après la minute de silence, de jolies gerbes de fleurs furent déposées au pied des monuments aux morts. Puis une foule dense et recueillie défila devant «les Anciens» qui, en 1870-1871, se battirent contre les armées du Chancelier de Fer.

Le soir, un grand banquet clôtura la fête.

SEICHEBRIÈRES

MARIAGE. — M. Joannet (Moussé-Etienne), boucher, à Laas, et M<sup>re</sup> Joudiou (Denise), sans profession, à Seichebrières.

Arrondissement de Cien

NEVOY. Incendie dans une ferme. — Mardi soir, vers 19 heures, un incendie s'est déclaré dans un hangar métallique de la ferme des Seiches, commune de Nevoy, appartenant à M. Laveau, propriétaire, maire du Moulinet et exploitée par les frères Auchère.

Le feu, qui a pris naissance dans la paille, s'est développé avec une rapidité que plusieurs quinquaux de foin et de paille de seigle ont été la proie des flammes. Plusieurs instruments aratoires ont été détruits.

Le montant des dégâts s'élevait à 50.000 francs environ.

Toute idée de malveillance ne semble pas devoir être écartée. L'enquête ouverte par la gendarmerie de Cien continue.

SULLY-SUR-LOIRE

MARIAGES. — Camille-Alexandre Fouchard, journalier à Sully et Léon-Marcille Chapot, s. prof., à Sully.

Arrondissement de Montargis

MONTARGIS. État civil. — Naissances. — Gergette Grian, 26, rue de Jean-Jaures; Jacques-André-René-François Aubert, 26, rue de la Chaussée; Robert-Marcel-Lucien Gamard, 25, rue de la Chaussée.